

suite duquel j'ai été appelé à occuper un siège en cette Chambre. La ville où je réside, l'arrondissement que j'ai l'honneur de représenter, et la Confédération en général pleurent encore plusieurs nobles victimes qui ont été sacrifiées sur l'autel de la patrie; mais ce coup a surtout frappé Durham-Est, et il ne me conviendrait peut-être pas, comme successeur du regretté colonel Williams, de parler d'avantage d'un homme qui s'était attiré, et avec beaucoup de raison, le respect, l'estime et l'affection des honorables députés des deux partis de la Chambre.

Le gouvernement, par des mesures promptes et efficaces, a réussi à réprimer une rébellion qui aurait pu avoir des conséquences on ne peut plus désastreuses pour cette partie du pays où vivent les sauvages, et, pour cela, il devrait recevoir et recevra sans doute l'approbation de tous ceux qui désirent voir le colon protégé et notre pays prospère et respecté. Nous avons, je crois, lieu de nous enorgueillir des exploits de nos volontaires; nous avons lieu de nous enorgueillir de ce qu'ils ont fait lors de la répression de la rébellion, et j'en suis persuadé, la manière dont ils ont enduré leurs souffrances, la bravoure qu'ils ont déployée sur le champ de bataille, cela leur méritera la reconnaissance du pays. Les mesures promptes et énergiques dont parle le discours du trône et qui sont destinées à maintenir l'autorité de la loi dans les régions éloignées où les colons ont un droit spécial d'être protégés par le parlement du Canada, ces mesures, dis-je, recevront, j'en suis certain, l'approbation de la Chambre. Dans ce cas, comme dans les cas analogues, le gouvernement est appelé à assumer certaines responsabilités, et j'ai la confiance que le peuple approuvera tout projet adopté pour venger la majesté de la loi et maintenir l'intégrité de la Confédération.

L'énergie que déploie aujourd'hui le gouvernement est tout à fait conforme à la ligne de conduite qu'il a adoptée dans la répression du soulèvement de l'an dernier, et cette ligne de conduite, je puis le dire, les honorables députés des deux côtés de la Chambre ont demandé avec instance qu'elle fût suivie et l'ont entièrement approuvée. En agissant ainsi, le gouvernement a montré au pays et prouvé à l'univers en général, que les ressources du Canada, sans être sérieusement obérées, ont été tout à fait suffisantes pour répondre aux exigences du moment, et nous pouvons sûrement en conclure que ni les hommes ni les fonds ne manqueraient si le même cas se présentait à l'avenir et s'il fallait demander des secours au parlement et au peuple.

Le gouvernement peut parler avec beaucoup d'orgueil et de satisfaction de l'achèvement de notre grande route nationale, le chemin de fer Canadien du Pacifique. C'est un chemin essentiel à la conservation de l'union des provinces comme confédération; il est aussi nécessaire au développement des grandes ressources du Nord-Ouest. La position de cette route relativement aux autres lignes transcontinentales, la met au premier rang et lui donne une importance qu'il est impossible d'exagérer. Il faut bien se pénétrer de l'idée que c'est l'unique voie qui relie, au moyen d'une seule ligne sous notre contrôle, les deux grands océans formant les frontières orientales et occidentales de l'Amérique du Nord. Cet état de chose, je crois, justifie pleinement la remarque du très honorable premier ministre, que Liverpool et Hong Kong sont en réalité les têtes de ligne de ce chemin. Bien que ce chemin ne soit pas encore ouvert au trafic d'entier parcours, le commerce qu'il a jusqu'ici développé a dépassé les espérances des plus optimistes; c'est la justification de la politique prévoyante que le gouvernement a suivie en subventionnant ce chemin et en aidant ceux qui, contre de très grands obstacles, avaient entrepris la construction de ces travaux dont il serait impossible d'exagérer l'importance. Il est aujourd'hui démontré au delà de tout doute, que le secours accordé au chemin par le gouvernement, à un moment critique de l'histoire de cette entreprise, a empêché un grand désastre national; et nous pouvons prétendre avec certitude, je pense, que le remboursement

de chaque dollar avancé par le gouvernement à ce chemin de fer est maintenant assuré. Au point de vue de la colonisation, il sera nécessaire, on ne doit pas l'oublier, que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique adopte un grand système d'embranchements qui se raccordent aux chemins déjà projetés et en voie de construction; il ne faut pas oublier, non plus, que le chemin deviendra ainsi un agent des plus importants pour le développement et la colonisation du Nord-Ouest.

On se rappellera que, lors des débats qui ont eu lieu précédemment en cette chambre, quelques députés—ils étaient sans doute honnêtement convaincus de la chose—ont exprimé l'opinion que le chemin de fer était construit trop rapidement, que le traité était imprévoyant de la part du gouvernement, et d'après ce qu'ils disaient, ce contrat, en ce qui concernait les avantages que l'on devait en retirer, serait vraisemblablement un contrat unilatéral. Nous pouvons prétendre avec certitude, je pense, qu'il était à désirer de toute façon que le chemin fût promptement terminé. Cela nous permet de rester fidèles, je dirai même, de rester plus que fidèles au pacte conclu avec la province de la Colombie-Anglaise et le développement des vastes ressources minérales de cette province, développement qui est la conséquence de l'exécution de ce pacte, doit être de la plus haute importance pour la Confédération en général. En outre, je pense que nous aurons aussi raison de nous féliciter s'il arrive que le chemin rapporte des bénéfices à ceux qui l'ont entrepris, car il est naturel que le pays retire des avantages de leurs succès; et tout vrai canadien se réjouira d'apprendre qu'ils sont satisfaits du contrat et que ce contrat aura l'effet de mettre à néant les prophéties de ceux qui prédisaient que le pays serait obligé de prendre possession du chemin et de l'exploiter à son détriment. Il fait aussi plaisir de savoir—tout porte à le croire—que le fardeau que le pays est appelé à assumer pour l'achèvement de ces travaux, ne sera pas très lourd. Je vois par le discours du budget, prononcé en cette chambre à la dernière session, par sir Leonard Tilley, qu'il ne croyait pas que l'achèvement de ce chemin augmenterait de plus d'un centin et trois quarts par tête l'impôt créé pour l'intérêt de la dette publique, et dans les circonstances, je pense que le peuple de ce pays n'a aucune raison de se sentir mal à l'aise. En somme, je pense que nous pouvons nous féliciter de ce projet, qui a été conçu avec grandeur, qui a été entrepris courageusement et énergiquement et accompli glorieusement.

La chambre sera heureuse de voir que le gouvernement a pris une attitude énergique sur la question des pêcheries, et il est bien reconnu, aussi, qu'il est tout à fait prêt à adopter des mesures de conciliation dans le règlement de cette question, comme la chose est prouvée par la résolution passée par la chambre à l'époque où le tarif actuel a été proposé, laquelle donnait au gouverneur en conseil le pouvoir de modifier le tarif ayant trait à des articles importants de commerce international, de façon à équilibrer nos relations commerciales conformément à l'acte du Congrès.

Le moment étant arrivé où le gouvernement se croit évidemment justifiable de considérer la question de la représentation des territoires du Nord-Ouest au parlement, on apprendra avec une grande satisfaction que le recensement ayant été complété, des moyens seront adoptés dans le but d'obtenir cette représentation. On admettra que la condition de ces territoires, leurs établissements dispersés çà et là, leur défaut d'organisation municipale parfaite, et l'impossibilité, dans de telles circonstances, de trouver un système au moyen duquel on puisse connaître les vœux du peuple, on admettra, dis-je, que tout cela a empêché que l'on s'occupât plus tôt de la question et que le gouvernement n'est nullement responsable d'un retard qui ne pouvait pas être évité.